



www.afnor.org
Formation

Nos engagements qualité sur notre site internet <http://www.pyrenees-orientales.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html>

Pour tout renseignement complémentaire

CENTRE DE FORMATION AGRICOLE
Maison de l'agriculture
19 av. de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN
cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Fax : 04.68.35.74.29

Contact :
MAS Alenka
responsable du stage
04.68.35.87.81
06.

Les conditions générales et les principes de tarification sont accessibles dans notre catalogue ou sur demande.

Formation

Réglementations en plantes aromatiques

Traçabilité, hygiène, qualité, étiquetage et vente directe

Lundi 3 et mardi 4 Février 2014

Vous êtes producteur (ou futur producteur) de plantes aromatiques ?

Le cadre réglementaire qui entoure votre activité est très complexe et évolue régulièrement.

Au niveau de la transformation, comme de la vente, il est primordial pour vous d'obtenir des réponses précises dans les domaines de la traçabilité, de l'hygiène, de la qualité, de l'étiquetage et de la vente directe.

Le Centre de Formation Agricole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le lycée agricole de Rivesaltes et le Syndicat départemental de producteurs, vous propose une formation qui a pour objectif de vous apporter des solutions simples et conformes pour sécuriser vos gammes de commercialisation.

L'agriculture évolue,
la **formation**
continue...

Programme

1^{ère} séance :

Vente directe des huiles essentielles :

- Les obligations réglementaires
- Les différents types d'usages
- Gestion de la communication
- Exemples d'étiquetages

Exemple pratique d'une exploitation / laboratoire faisant de la transformation et de la vente directe
Règlement et normes de sécurité pour la transformation (distillation / séchage).
Hygiène et microbiologie des plantes séchées.

2^e séance (Matin seulement)

Vente directe des plantes sèches :

- Les obligations réglementaires
- Les différents types d'usages
- Gestion de la communication
- Exemples d'étiquetages

Exemple pratique d'une exploitation / laboratoire faisant de la transformation et de la vente directe
Bilan du stage

Public visé	Producteurs de plantes aromatiques et médicinales des P.O. (la formation pourra également être ouverte aux autres départements de la région)
Pré-requis	Etre producteur de PPAM (ou être en cours de diversification ou installation et avoir déjà suivi une formation d'initiation à la filière).
Objectif général (Ec : être capable)	Identifier les réglementations relatives aux plantes aromatiques et médicinales à toutes les étapes de la transformation à la vente directe. <i>Remarque complémentaire : La valorisation des plantes en huiles essentielles et en herboristerie sera pris en compte.</i> <i>Les contraintes et évolutions réglementaires en cours sur les différents modes de commercialisation dont la vente directe seront abordés</i>
Durée	1,5 jours – 11 heures
Dates et horaires	Lundi 3 Février 2014 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et Mardi 4 Février 2014 de 9h à 13h
Lieu	PERPIGNAN – Maison de l'Agriculture - Salle Jean Clerc
Intervenants (nom et qualité)	Bert CANDAELE, chargé de projets CRIEPPAM Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en PPAM (Alpes-de-Haute-Provence) Béatrice HAMEL, productrice et cueilleuse en Ariège (plantes sèches ou en sirops, huiles de massage, sels aux herbes) et déléguée du Massif Pyrénées Syndicat Simples (Ariège)
Responsable de stage	MAS Alenka
Modalités pédagogiques	Exposés en salle avec vidéoprojection. Observation et commentaires des emballages et étiquettes des participants, ainsi que d'exemples apportés par le formateur.
Validation	Attestation de fin de formation
Modalités de règlement	Par chèque bancaire qui sera encaissé à l'issue de la formation en cas de stage payant.

**A compléter et renvoyer
avant le 16 Décembre 2013**

**Attention, n'oubliez pas de compléter également le
questionnaire des attentes au verso !**

CENTRE DE FORMATION AGRICOLE
Maison de l'agriculture
19 av. de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX

Mme, Mlle, M. _____

Adresse personnelle _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. fixe _____ Portable _____

Mail _____ Niveau de formation/diplôme _____

Date et lieu de naissance _____ à _____

Nom et adresse de l'entreprise _____

**Participera à la formation : Réglementations en plantes aromatiques
Traçabilité, hygiène, qualité, étiquetage et vente directe - 136601171**

Droits d'inscription et conditions financières :

Statut	Pièce à joindre au présent bulletin	Frais pédagogiques	Informations pour la prise en charge
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> En cours d'installation (PPP) <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire <input type="checkbox"/>	▪ un chèque de règlement de la participation (tarif « Agriculteur » - voir ci- contre) libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	40 euros (-40 % pour le 2 ^e ressortissant VIVEA de la même exploitation)	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA.
Salarié d'exploitation cotisant au FAFSEA <input type="checkbox"/>	▪ un chèque de règlement de la totalité des frais pédagogiques libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	280 euros	Contactez le FAFSEA : Christian CHAPSAL au 04.99.52.21.21
Autre public : OPCALIM <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Précisez :	▪ un chèque de règlement de la totalité des frais pédagogiques libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	280 euros	OPCALIM : contactez le 04.42.20.93.52 Autres publics : contactez le fonds de formation dont vous dépendez.

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le démarrage du stage, une convocation et un contrat ou une convention de formation professionnelle vous seront envoyés.

En cas désistement, ce chèque vous sera restitué sous réserve que vous ayez respecté le délai de rétractation (cf. contrat de formation).

Fait à

, le

Signature

Formation

Réglementations en plantes aromatiques

Traçabilité, hygiène, qualité, étiquetage et vente directe

Questionnaire des attentes

Afin que nous adaptions au mieux la formation à vos besoins, merci de compléter ce questionnaire !

Nom et prénom :

Commune :

Production de PPAM démarrée : Oui Non

Types de produits concernés par la formation :

- Plantes sèches
- Produits issus de la distillation
- Autres :

Avez-vous déjà transformé (ou fait transformer) vos plantes ?

- Non
- Oui

Avez-vous déjà vendu votre production ?

- Non
- Oui

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- Non
- Oui, laquelle et quand ?

.....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....

.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

- le catalogue du CFA
- le bouche à oreille
- le site Internet Chambre d'agriculture
- le site Internet du VIVEA
- L'Agri
- un courrier mail ou postal
- un conseiller
- Autres :

Remarques

.....

.....